

**COMPTE RENDU des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
du 12 janvier 2015 à 20 heures 30**

Le conseil municipal de la Commune de BEAUMONT-HAGUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Convocations du 30 décembre 2014

Publié le 15 janvier 2015 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général Des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

LEGER Bruno	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
SAMSON Patrick	DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent
LEPOITTEVIN Isabelle	DAUVIN Denis	HENRY Céline
JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice	LELONG Sébastien

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

Excusés ayant donné une procuration

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

Nom du mandant	A	Nom du mandataire
SAMSON Patrick	A	LEFAIX Thierry

Monsieur Jean-Paul RAIMBAUD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 Approbation du compte rendu du 17 novembre 2014

Après un commentaire apporté sur le paragraphe 6.1.2, nous indiquons que les colis de Noël proviennent de MARTINVAST. Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2 Modification des attributions de compensation – Délib n° 12JANV15_0001

Les attributions de compensation, versées aux communes membres, par la Communauté de Communes de la Hague, comme celles versées par ces dernières, au profit de l'EPCI, sont des dépenses obligatoires. Elles ont été évaluées par la commission locale

d'évaluation des charges transférées, lors du passage en taxe professionnelle en 2003, corrigées lors de chaque transfert de compétence, et enfin, révisées par délibération en date du 21 décembre 2012. En juillet 2014, madame CAU, Trésorière, nous opposait l'arrêt du Conseil d'Etat n° 354992, du 22 mai 2013 et nous faisait savoir qu'il était illégal que la CCH verse au SDIS, la contribution au titre du contingent d'incendie, considérant que cette contribution est une dépense obligatoire des communes, conformément à l'article L 1424-35 du CGT. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) réunie en date du 16 décembre 2014 s'est exprimée favorablement, à l'unanimité, afin d'intégrer dans les attributions de compensation (AC), le montant correspondant au titre du contingent d'incendie, pour chacune des communes membres. Je vous invite à en délibérer et à accepter la modification de l'AC, en y intégrant, au profit de notre commune, la somme de 45 920,23€ à compter de l'exercice 2014.

Décision modificative N° 3

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6553 : Service d'incendie		45 920.23€		
TOTAL D65 : Autres charges gestion courante		45 920.23 €		
R 7321 : Attribution de compensation				45 920.23 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes				45 920.23 €
Total		45 920.23 €		45 920.23 €
Total général		45 920.23 €		45 920.23 €

Elle est adoptée à l'unanimité

3 Demandes de subventions

3.1 Classe découverte à Paris – Délib n° 12JANV15_0002

Dans le cadre d'un projet pédagogique, l'école primaire Cotis Capel envisage d'emmener les classes de CE1/CE2, CE1/CM1 et CM1/CM2, soit 77 élèves, en classe découverte à Paris. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer 30€ par élève. Cette subvention sera mandatée sur présentation d'un certificat administratif à l'issue du séjour en précisant les noms et prénoms des participants.

3.2 Subvention exceptionnelle HAG'FM – Délib n° 12JANV15_0003

Monsieur le maire fait une proposition de subvention exceptionnelle d'un montant de 1500€ en faveur de la radio HAG'FM afin de leur permettre de changer l'émetteur et le traitement de son associé. Cette subvention sera versée uniquement sur présentation de la facture.

Le conseil accepte selon les suffrages suivants :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 3

3.3 Subvention 27^{ème} Forum des métiers et des Formations – Délib n° 12JANV15_0004

Le conseil municipal reconduit, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 100€ pour l'année 2015.

4 Achat du garage cadastré AB 240 – Délib n° 12JANV15_0005

Par un courrier en date du 24 décembre 2014, Monsieur Henry-Paul JOUENNE propose de vendre son garage cadastré AB 240 à la commune pour la somme de 10 000€.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Les crédits figureront au budget primitif 2015.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte authentique et tout document relatif à cette acquisition.

5 Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail

Monsieur le maire présente une convention proposée par le service départemental d'incendie et de secours de la Manche (SDIS) à la commune sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.

Le conseil émet un avis favorable et autorise le maire à signer ladite convention.

6 Affaires et questions diverses

6.1 Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires rentrée 2015/2016

Une réflexion est en cours afin de proposer une modification des horaires. Le sujet sera débattu au prochain conseil d'école. Le conseil municipal accepte que le représentant de la commune suive l'avis des parents d'élèves.

6.2 Devis d'entreprises

6.2.1 Candélabres – Délib n° 12JANV15_0006

L'assemblée accepte le devis d'un montant de 2 652 € concernant le remplacement de deux mâts accidentés rue du Millecent.

Les crédits figureront au budget primitif 2015.

6.2.2 Ballon d'eau chaude de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E) « La Marette » – Délib n° 12JANV15_0007

L'entreprise SELCA a été retenue par l'assemblée délibérante dans le cadre du remplacement du ballon d'eau chaude à l'E.A.J.E. « la Marette » pour un montant de 1230.84€.

Les crédits nécessaires figureront à l'article 6156 du budget primitif 2015 de l'E.A.J.E.

6.2.3 Frais de géomètre au terrain de l'ancienne gendarmerie – Délib n° 12JANV15_0008

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la régularisation foncière de la parcelle de l'ancienne gendarmerie a été effectuée et que les frais de géomètre pour la commune s'élèvent à 1 474.79€.

En effet ; le montant a été pris en charge par moitié avec la SA d'HLM « Les Cités Cherbourgeoises ».

6.3 Travaux de voirie et d'éclairage public

Monsieur le maire présente les dossiers de consultation réalisés avec l'aide de la Communauté de Communes de la Hague.

Le conseil municipal approuve la procédure adaptée qui sera lancée sur les chantiers suivants :

Voirie :

- Impasse des Violettes
- Impasse des Jardins
- Caravaning du Homest

Eclairage public :

- Esplanade derrière la mairie

Les dépenses seront prévues au budget primitif 2015.

6.4 Maison des Jeunes

Monsieur le maire remercie le service investissement bâtiment de la Communauté de Communes de la Hague qui a réalisé une étude de réhabilitation du bâtiment de la Maison des Jeunes et présente le résultat de l'étude.

Trois solutions ont été examinées :

La réhabilitation : coût estimatif 512 000 € TTC

La reconstruction après démolition : coût estimatif 940 000 € TTC

La construction d'un bâtiment neuf 801 000 € TTC et la conservation du bâtiment pour stockage.

L'étude de ce projet sera revue dans le temps.

6.5 Analyse financière

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il vient de lui être remis une analyse financière de la Commune de Beaumont-Hague réalisée par les Finances Publiques sur les exercices 2010-2013.

Les principaux constats :

- La commune de Beaumont-Hague présente des dépenses globalement stables, seules les dépenses de personnel tendent à augmenter d'année en année.
- Les ressources diminuent depuis 2011 en raison de la baisse des dotations versées par la Communauté de Communes de la Hague due à l'augmentation des prélèvements effectués par l'État sur la fiscalité.
- la Capacité d'Autofinancement brute (CAF) stagne sur la période étudiée.
La commune doit aussi puiser dans ses réserves pour le financement des investissements.
- Avec l'augmentation annoncée de la nouvelle diminution des dotations de l'État à partir de 2015, il est évident que la commune devra diminuer ses dépenses de

fonctionnement et/ou recourir à de nouveaux emprunts ou limiter ses investissements.

Vu les taux et ses bases d'impositions, la commune peut difficilement actionner le levier fiscal pour récupérer des marges de manœuvre.

En conclusion, les équilibres bilanciaux sont respectés mais la situation de la commune est tendue.

Monsieur le maire remercie le service des Finances Publiques qui a réalisé cette analyse financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45 minutes.

Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 12 janvier 2015

1	Approbation du compte rendu du 17 novembre 2014	1
2	Modification des attributions de compensation.....	1
3	Demandes de subventions	3
3.1	Classe découverte à PARIS	3
3.2	Subvention exceptionnelle HAG'FM.....	3
3.3	Subvention 27 ^{ème} forum des métiers et des formations	3
4	Achat garage cadastré AB 240	2
5	Convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pendant leur temps de travail.....	2
6	Affaires et questions diverses	3
6.1	Organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires rentrée 2015/2016	3
6.2	Devis d'entreprises	3
6.2.1	Candélabres.....	3
6.2.2	Ballon d'eau chaude de l'E.A.J.E.	3
6.2.3	Frais de géomètre au terrain de l'ancienne gendarmerie.....	3
6.3	Travaux de voirie et d'éclairage public	3
6.4	Maison des Jeunes	4
	Table des matières du compte rendu des délibérations du conseil municipal du 12 janvier 2015	5